



VERSION PROJET soumise au vote en séance plénière le 30/11/22

PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉ ET BUDGÉTAIRE EXERCICE 2023

Commission Locale d'Information auprès des Grands
Équipements Énergétiques du Tricastin
CLIGEET



PRÉAMBULE

MISSIONS DE LA CLIGEET

Conformément au Code de l'environnement et au décret n°2008-251 du 12 mars 2008, une Commission Locale d'Information (CLI) est instituée « auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base ». La CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Une CLI a été constituée auprès des grands équipements énergétiques du Tricastin (CLIGEET) par les Conseils départementaux de la Drôme et de Vaucluse (arrêté interdépartemental). La commission est présidée par le Département de la Drôme. Elle prend la forme d'une régie administrative, sans autonomie financière et juridique. Le secrétariat de la commission relève de ses services qui assurent son fonctionnement et la préparation de son budget, sous l'autorité de la Présidente du Conseil départemental de la Drôme. Le Vaucluse est vice-président de la Commission. Il apporte un concours financier à sa gestion et à son animation. Il préside certaines assemblées. Les services des deux Départements travaillent en articulation.

Conformément à la réglementation et à ses missions, la CLIGEET :

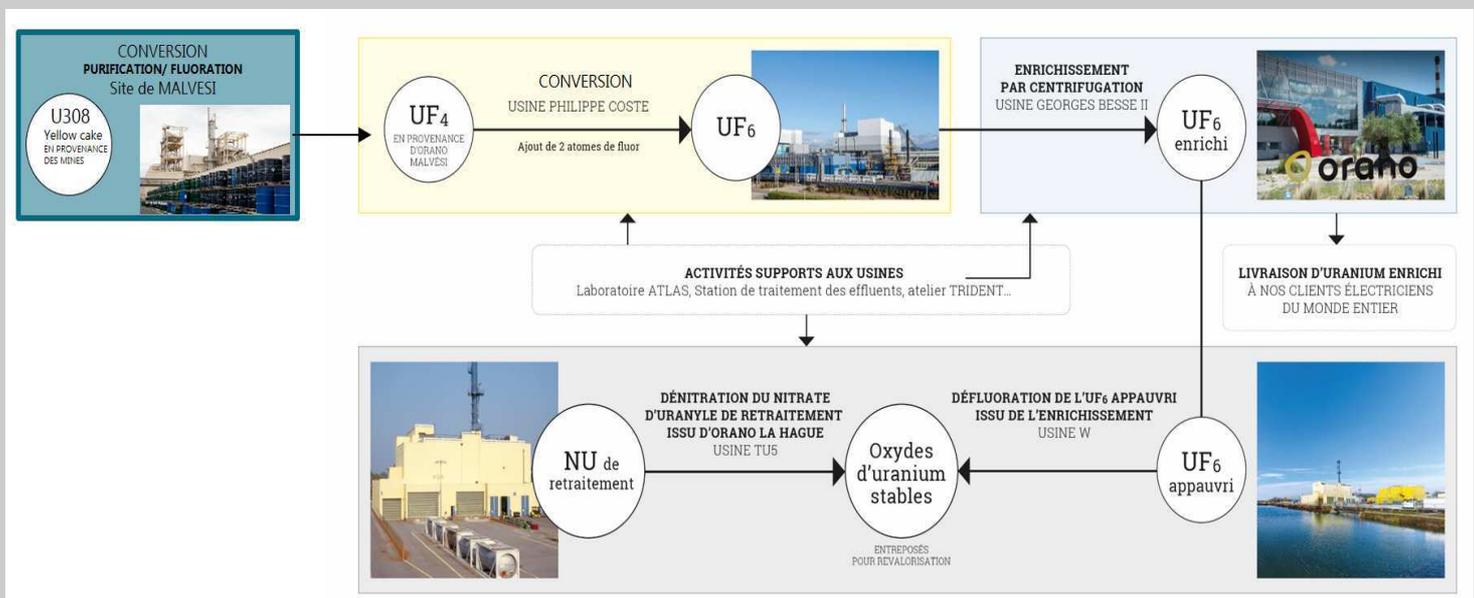
- > assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre ,
- > peut être consultée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection sur tout projet concernant le périmètre des installations nucléaires de base du site de Romans. *Cette consultation est obligatoire pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique dès lors que la commission est constituée ,*
- > peut être saisie pour avis sur toute question relevant de son domaine de compétence par la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement, de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ,
- > peut saisir l'ASN et les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection sur toute question relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection intéressant le site nucléaire du Tricastin ,
- > peut faire réaliser des expertises ainsi que des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site nucléaire du Tricastin.

LA PLATEFORME INDUSTRIELLE DU TRICASTIN

ORANO Tricastin

La plateforme industrielle Orano Tricastin regroupe l'ensemble des activités de chimie (défluoration et dénitruration), de conversion et d'enrichissement de l'uranium. Ces activités industrielles précèdent l'étape finale de la fabrication du combustible nucléaire nécessaire aux réacteurs des centrales nucléaires de production d'électricité.

Orano représente près de 2 500 emplois directs et 2 000 indirects sur la plateforme industrielle du Tricastin (activités production chimie-enrichissement, ingénierie et démantèlement et services), où le groupe a investi plus de 5 milliards d'euros ces 10 dernières années pour renouveler son outil industriel. Ces investissements permettent de renforcer de manière significative la sûreté des opérations industrielles en répondant aux standards les plus exigeants en matière de sûreté et en limitant l'empreinte environnementale des installations industrielles.



Activité Chimie

Les équipes de cette activité sont spécialisées dans la chimie de l'uranium. Elles réalisent des activités de défluoration et de dénitruration de l'uranium permettant la production d'oxydes d'uranium (U3O8) stables pour un entreposage avant revalorisation ultérieure.

Elle comprend 2 activités principales.

- L'usine de défluoration « W » est une ICPE SEVESO seuil haut, incluse dans le périmètre de l'INB n°155. Elle transforme de l'uranium appauvri « UF₆ », issu des opérations d'enrichissement, en oxydes d'uranium stable pour entreposage avant revalorisation.
- L'atelier de dénitruration « TU5 » (INB n°155), convertit le nitrate d'uranyle issu du recyclage du combustible usé en provenance des centrales nucléaires, réalisé sur le site Orano la Hague, en oxydes d'uranium dit de « retraitement » (U3O8 URT). Cet oxyde est recyclable pour devenir à nouveau du combustible en fonction de la stratégie de cycle des clients électriciens.

Activité conversion

La première étape de la conversion se déroule sur le site de Malvési (Narbonne - Aude), où les minerais d'uranium sont purifiés et transformés chimiquement en tétrafluorure d'uranium (UF₄). Sur le site du Tricastin se déroule la seconde étape de conversion de l'uranium pour transformer l'UF₄, en

hexafluorure d'uranium (UF6). Cette étape de conversion réalisée au sein de l'usine Philippe Coste (ICPE SEVESO Seuil haut) est un préalable à l'activité d'enrichissement de l'uranium.

Activité enrichissement

Après l'étape de conversion de l'uranium, l'hexafluorure d'uranium (UF6) est enrichi sur le site du Tricastin au sein de l'usine Georges Besse II (INB n°168). La technologie de centrifugation est utilisée pour enrichir l'uranium au sein de deux usines sur le site. Les usines Georges Besse II ont remplacé l'usine EURODIF Production, qui a produit jusqu'en juin 2012 de l'uranium enrichi par diffusion gazeuse. L'uranium enrichi produit permet de livrer l'équivalent de 70 réacteurs dans le monde et alimenter comparativement 90 millions de foyers en énergie bas-carbone, soit l'équivalent de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Activités supports à la production

Au-delà des usines de production, de nombreuses activités supports sont implantées sur le site Orano Tricastin. Ces équipes apportent un service support nécessaire à la bonne production des usines et ateliers présents sur la plateforme industrielle :

- Le laboratoire Atlas (INB n°176) pour le suivi de la qualité produit et la surveillance environnementale ;
- La logistique pour la gestion des parcs d'entreposage,
- L'atelier de maintenance des cylindres utilisés pour le transport de matières ;
- Les opérations de maintenance de matériels nucléaires et conteneurs de transport (INB n°138) ;
- Le traitement de déchets et d'effluents liquides radioactifs et industriels (INB n°138) ;
- Les utilités (parcs électriques), les magasins...

EDF Tricastin

- **le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (INB n°87 et 88)**

- 1500 salariés
- 600 salariés de partenaires industriels interviennent en permanence et près de 5 000 durant les visites décennales
- 4 réacteurs à eau pressurisée de 900 MWe
- La centrale EDF du Tricastin est engagée dans un programme industriel majeur jusqu'en 2028 « Grand Carénage », pour atteindre les plus hauts niveaux de sûreté internationaux et produire au-delà de 40 ans.

- **la Base Chaude Opérationnelle du Tricastin (INB n°157) – 13 salariés**

Contrôle, entretien et entreposage de matériels et outillages en provenance des centrales nucléaires EDF.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2023

1. INFORMATION DES PUBLICS

1.1 RÉUNION PUBLIQUE

En 2023, la CLIGEET organisera une réunion publique, conformément aux dispositions de la loi TSN de 2015

Période cible : dernier quadrimestre 2023

Objectif : faciliter l'information des publics sur un sujet relevant du périmètre de compétence de la CLI et en lien avec l'actualité des installations exploitées sur le site de Tricastin

Format (présentiel) :

- Organisée dans une commune située à proximité du site du Tricastin, accessible à tous
- Temps d'information et de débat autour d'une thématique choisie de manière concertée par les membres du Bureau de la CLI (alternance d'interventions des partenaires – exploitant, ASN, IRSN, services de l'État etc)
- Animation par un prestataire externe
- Conclusion de l'événement par un temps convivial (restauration légère)

Dispositif de communication :

- Diffusion d'une invitation par mail (membres et partenaires de la CLI, 76 communes du PPI Tricastin)
- Invitation presse transmise aux médias locaux
- Information diffusée sur le site internet du Conseil départemental de la Drôme (page d'accueil), publications sur les réseaux sociaux (Facebook et Tweeter) et la lettre d'information publiée par la CLI au second semestre.

Éléments permettant d'évaluer l'action organisée par la CLI :

- Suivi de l'évolution du taux de participation depuis 2016
- Distribution d'un questionnaire aux participants
- Analyse des questionnaires complétés

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental

- Secrétariat de la CLI (chargée de mission et assistance secrétariat) : pilotage et coordination de l'organisation de la réunion publique avec les membres et partenaires (dont reporting aux services techniques du Conseil départemental de Vaucluse qui copréside la CLIGEET, deux réunions préparatoires, une fiche de synthèse « animation », sélection et impression de la documentation remise), rédaction et diffusion de l'invitation (dispositif spécifique pour les 76 communes du PPI Tricastin : éléments de langage facilitant la diffusion de l'information).
- Services supports du Conseil Départemental : Direction de la communication (invitations presse, réseaux sociaux et site internet), Service reprographie (documents diffusés pour la réunion publique), Cellule protocole (appui logistique en amont et pendant l'événement).

1.2 LETTRE D'INFORMATION DE LA CLIGEET

Une lettre d'information est publiée par la CLIGEET depuis l'année 2020.

Période cible : en fonction de l'actualité, premier semestre pour le numéro 4 et second semestre pour le numéro 5

Objectif : faciliter l'information des publics concernés (cible : ensemble du bassin de population du PPI Tricastin – 215 000 habitants) en matière de sûreté, radioprotection et impacts des INB exploitées sur le site du Tricastin

Format : papier et électronique (rubriques : édito, la parole à, actualités de la CLI, dossier), diffusion semestrielle

Dispositif de communication : diffusion électronique (membres et partenaires de la CLI, les 76 communes du PPI Tricastin qui sont invitées à partager la lettre – site internet, réseaux sociaux)

Éléments permettant d'évaluer l'action de la CLI : taux de diffusion par les communes concernées de la lettre (veille assurée par le secrétariat de la CLI)

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : organisation et pilotage de la collecte des contenus (avec les membres, l'ASN et l'exploitant), reporting aux services techniques du Conseil départemental de Vaucluse qui copréside la CLIGEET, rédaction de certaines rubriques, envoi des contenus et calibrage de la lettre à la Direction de la communication, relecture de la maquette, envoi de la lettre avec les éléments de langage facilitant sa diffusion.

- Services supports du Conseil départemental : Direction de la communication : graphiste pour la création de la maquette, webmaster pour mise en ligne sous la rubrique des CLI hébergée sur le site de la collectivité).

1.3 MISE A JOUR DE LA RUBRIQUE INTERNET « NUCLÉAIRE : LES CLI »

Le site Internet du Conseil départemental de la Drôme héberge une rubrique dédiée à la présentation et la valorisation de l'activité de la CLIGEET par le partage de ses travaux. La rubrique consacrée aux CLI constitue également une source d'information complémentaire à celle des autorités et des acteurs du nucléaire. <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/environnement/le-nucleaire/>

Période cible de mise en œuvre : en continu sur 2023

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

– Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : envoi des demandes de mises à jour des informations relatives à la CLI, transmission des documents à mettre en ligne sur le site (le chargé de mission n'a pas de droit d'administrateur sur la rubrique des CLI hébergée sur le site du Conseil départemental de la Drôme).

– Services supports du Conseil départemental, Direction de la communication : webmaster pour implémentation du site.

2. ACTIVITÉS INTERNES

2.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

La CLIGEET organise habituellement deux assemblées plénières (précédée chacune d'une réunion de Bureau).

Période cible de mise en œuvre (agenda à fixer) :

- avril / mai : réunion de Bureau 1
- mai / juin : Assemblée plénière 1
- septembre / octobre : réunion de Bureau 2
- octobre / novembre : Assemblée plénière 2 (précédée de la Commission d'Information (CI) Orano)

Objectif : se conformer aux missions réglementaires de suivi et d'information de la CLI en matière de sûreté, radioprotection et impacts des installations du site du Tricastin sur l'environnement et les personnes)

Format (présentiel et visioconférence en fonction du contexte sanitaire) :

– **Bureaux :** échanges entre les 11 membres du Bureau, l'ASN, l'exploitant et la Préfecture de la Drôme (actualités du site, préparation de la séance plénière, suivi, validation et priorisation des travaux de la CLI sur proposition de la Présidente de la CLI).

– **Plénière :** déroulement fixé par l'ordre du jour validé en réunion de Bureau (alternance et équité entre le temps dédié aux présentations et celui aux échanges). Sont généralement présentés les sujets suivants : actualité statutaire de la CLI (activités validation des documents statutaires), actualité des INB du site du Tricastin présentée par les exploitants (productions, vie du site, arrêts, chantiers), présentation et suivi des derniers événements significatifs, bilan annuel des inspections menées par l'ASN, sujets en lien avec le site et les missions de la CLI (surveillance environnementale, plans d'urgence...), état de la sûreté des installations (bilan annuel/ponctuel dressé par l'ASN).

Dispositif de communication :

Les assemblées plénières sont ouvertes à la presse, les membres sont convoqués au moins 30 jours avant la tenue de la séance.

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

– Secrétariat de la CLIGEET (chargé de mission et assistance secrétariat) : planification, organisation et pilotage de la préparation des réunions statutaires (interface membres et partenaires, diffusion des supports présentés, recueil des inscriptions, supports partagés en réunion et non réalisés par les partenaires (dont documents statutaires soumis au vote), rédaction et diffusion des relevés de décisions/compte-rendus.

– Services supports du Conseil départemental : Direction de la communication (diffusion des invitations presse, photographe, mise en ligne des comptes-rendus), Cellule protocole (accueil, aménagement, matériel visio et audio).

2.2 CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, prévoit une consultation de la CLI, pour avis, sur :

- les dossiers d'enquête publique relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement ou à des modifications notables d'une installation nucléaire de base,
- les projets de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire relatifs aux prélèvements d'eau, aux rejets d'effluents, et à la prévention ou à la limitation des nuisances de l'installation pour le public et l'environnement,

- les projets de décret ordonnant la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement d'une installation en cas de risques graves,
- les dossiers de demandes de déclassement d'une installation nucléaire de base démantelée.

En 2023, la CLIGEET devrait rapporter des réponses et/ou avis sur les dossiers suivants (prévisionnel qui s'appuie sur les informations dont dispose la CLI à date) :

- Enquête publique relative à l'augmentation des capacités de l'usine Georges Besse II sur le site industriel d'Orano Tricastin (en fonction des conclusions issues de la concertation préalable)
- Dossier DARPE Georges Besse 1, site industriel d'Orano Tricastin.

Période cible : en fonction de la transmission des dossiers par les autorités compétentes

Objectif :

Mise en œuvre : il est précisé que la CLI s'appuie sur un bureau d'études qui l'assiste techniquement dans l'analyse des dossiers qui lui sont soumis (marché public à bons de commande, renouvelé fin août 2021 par le Conseil départemental de la Drôme) – l'appui sur un prestataire externe est indispensable pour la CLI (expertise neutre du dossier, travail de synthèse et de vulgarisation de dossiers techniques dans un contexte de renouvellement des membres) et représente une charge budgétaire de plus de 30 k€ (cf budget prévisionnel en dernière page du document) pour l'année 2022. Il est précisé que le montant évalué pour ce poste de dépenses tient compte des sommes versées en 2021 par l'ASN lors des exercices budgétaires précédents.

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

– Secrétariat de la CLIGEET (chargé de mission et secrétariat de la CLI et assistance secrétariat) : planification, organisation et pilotage du processus décrit ci-dessus (dont interfaces régulières avec les membres du GT et du Bureau, les partenaires - exploitant, ASN, Préfecture, reporting services techniques du Conseil départemental de Vaucluse qui co-préside la CLIGEET et le Bureau d'études, diffusion du dossier soumis à consultation, synthèse des échanges lors des réunions du GT, rédaction d'un projet de rapport soumis aux membres du GT et du Bureau).

– Services supports du Conseil départemental : Cellule protocole (si les réunions du GT se tiennent en présentiel dans les locaux de la collectivité).

2.3 ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES MEMBRES DE LA CLI

Les CLI de la Drôme proposent à leurs membres des temps de formation/information sur des thèmes relatifs au nucléaire, en cohérence avec leurs missions. Ces événements constituent des moments essentiels puisqu'ils offrent, en un temps réduit, des clés de lecture pour faciliter l'analyse des éléments avancés par les exploitants nucléaires, les experts ou les autorités, notamment lors des assemblées plénières. L'objectif final de ces formations est de faciliter la participation des membres aux débats et aux travaux de la Commission. En fonction de la thématique choisie, le dispositif de formation pourra être mutualisé avec celui proposé pour les membres de la CLI Framatome. Sont incluses ici, les visites annuelles des installations du site, proposées en lien avec Orano et EDF Tricastin ou la participation éventuelle à une inspection de l'ASN sur le site du Tricastin.

Période cible : tout au long de l'année 2023, en fonction des opportunités et des thématiques

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

– Secrétariat de la CLI (chargé de mission, assistance secrétariat) : pilotage, organisation, mise en œuvre et animation de la formation et/ou de la visite de site (définition de la thématique de formation sur la base des expressions de besoins des membres, coordination avec les intervenants des contenus à présenter et du format de chaque session de formation, recueil et gestion des inscriptions, animation de la session de formation, envoi et analyse du questionnaire de satisfaction)

– Services supports du Conseil départemental : cellule protocole mobilisée (si formation organisée en présentiel dans les locaux de la collectivité).

2.4 SUIVI DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET SUPÉRIEURS

Le Secrétariat de la CLI doit être informé par l'exploitant de l'ensemble des événements INES ; il est destinataire du communiqué de presse rédigé par la direction du site ou d'éléments de langage diffusables et compréhensibles, ainsi que de l'avis d'incident publié par l'ASN.

Période cible : en continu sur 2023

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

Le Secrétariat assure le relais des éléments (communiqués de presse, éléments d'informations transmis par l'exploitant et/ou l'ASN) qui lui sont transmis, par courriel, auprès de l'ensemble des membres et partenaires de la CLI.

2.4 SUIVI DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET SUPÉRIEURS

La CLIGEET a validé le principe, en 2022, de la mise en place d'une étude environnementale, confiée à un laboratoire indépendant, agréé par l'ASN.

Conditions de mise en œuvre :

- Organisation d'un premier dialogue technique contradictoire – discussion autour des données disponibles relatives à la surveillance environnementale (les membres du Bureau et les quatre associations de protection de la nature et de l'environnement qui ont porté la demande d'étude ont été destinataires en juin 2022 des données transmises au secrétariat de la CLI par les exploitants, l'ASN et l'IRSN ; il est attendu des associations qu'elles transmettent des données complémentaires dont la source devra être indiquée et une analyse critique des données disponibles transmises par le secrétariat) après constitution d'un groupe de travail qui sera constitué à minima des représentants des 4 associations demandeuses et d'un représentant pour chacun des trois autres collègues (OS, PQRME et élus)
- Définition du périmètre de l'étude (critère : valeur ajoutée de l'étude financée par la CLI à analyser) et rédaction d'un cahier des charges, confié au bureau d'études qui assiste techniquement les CLI
- Consultation, appel d'offres (géré par les services techniques du Conseil départemental de la Drôme)

Période cible : en fonction de l'envoi des données complémentaires attendues pour initier les travaux. A noter que la réalisation de l'étude pourrait être initiée en 2023, sous réserve du volume des consultations réglementaires ou des projets non connus à date, pouvant concerner et impacter l'activité du site du Tricastin (et par voie de conséquence, celle de la CLIGEET) ;

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

– Secrétariat de la CLIGEET (chargé de mission et secrétariat de la CLI, assistance du secrétariat) : planification, organisation et pilotage du processus décrit ci-dessus (dont interfaces régulières avec les membres du GT et du Bureau, les partenaires - exploitants, ASN, IRSN Préfecture, ARS etc... reporting services techniques du Conseil départemental de Vaucluse qui co-préside la CLIGEET, Bureau d'études, cahier des charges, synthèse des échanges lors des réunions du GT...)

3. ACTIVITÉS EXTERNES

3.1 PARTICIPATION DE LA CLIGEET À L'ASSOCIATION NATIONALE DES CLI

Depuis 2012, la CLIGEET adhère à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) et a désigné deux de ses membres pour l'y représenter.

Ces derniers participent aux réunions statutaires de l'ANCCLI, notamment à son assemblée générale annuelle. Ils peuvent soumettre leur candidature lors des élections au Conseil d'Administration et au Bureau de l'ANCCLI.

L'ANCCLI organise tout au long de l'année, seule ou en partenariat – notamment avec l'IRSN – des groupes de travail et des séminaires thématiques destinés aux membres des 35 CLI françaises (montée en compétence et partage d'expérience).

Période cible : en continu sur 2023

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

Le Secrétariat assure le relais des éléments qui lui sont transmis, par courriel, auprès de l'ensemble des membres et partenaires de la CLI.

3.2 PARTICIPATION À LA 35^E CONFÉRENCE ANNUELLE DES CLI CO-ORGANISÉE PAR L'ANCCLI ET L'ASN

À son initiative et en partenariat avec l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), l'ASN organisera en 2023, la 35^e conférence des CLI. Rendez-vous annuel incontournable pour les 35 CLI implantées sur le territoire national, cette conférence réunit, autour des membres des CLI, des élus, des représentants des services de l'État, les exploitants nucléaires français, l'IRSN, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Temps fort d'échanges et de rencontres autour des acteurs impliqués en matière d'information et de sûreté nucléaire, la conférence annuelle des CLI permet d'aborder l'actualité nationale qui les concerne, mais aussi de partager des préoccupations et des interrogations locales, et enfin de s'informer et de débattre autour de thématiques spécifiques organisées à travers plusieurs tables-rondes.

Période cible : dernier trimestre 2023

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

L'invitation, ainsi que les modalités pratiques seront communiquées aux membres et partenaires via le Secrétariat de la Commission.

3.3 PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA CLIGEET À DES RÉUNIONS/SÉMINAIRES EXTÉRIEURS

Chaque année, les membres des CLI de la Drôme sont conviés à des réunions/séminaires organisés par des partenaires extérieurs (ANCCLI, ASN, IRSN, autres CLI, ...).

Période cible : en continu sur 2023

Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :

En 2023, le Secrétariat assurera un relais des évènements organisés par les partenaires extérieurs auprès des membres de la CLIGEET, afin que les représentants intéressés puissent se rendre et participer à ces manifestations.

**Au gré de l'actualité ou en fonction des opportunités, dans le respect de ses missions et de son planning d'activités, des actions et évènements complémentaires pourront être organisés et proposés aux membres de la CLIGEET au cours de l'année 2023.
Les membres de la CLIGEET, ainsi que les partenaires, en seront informés.**

PRÉVISIONNEL BUDGÉTAIRE 2023

Le projet de budget 2023 de la CLIGEET, détaillé dans la page ci-après, est établi en cohérence avec le prévisionnel d'activité présenté en première partie de ce document.

Conformément à l'article 15 du décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, le projet de budget est soumis à la double approbation de la CLI, réunie en séance plénière, et du Conseil départemental de la Drôme.

Il est rappelé que le Secrétariat de la CLIGEET s'appuie fortement sur les moyens dont bénéficie le Conseil départemental (salles du département et des communes drômoises mises à disposition gratuitement, visioconférence) et certains de ses services supports (qui ne sont pas tous valorisés dans le budget) :

- Direction communication (mise à jour de la rubrique dédiée à la CLI),
- Cellule protocole (réunions de bureaux, assemblées plénières, réunions publiques ou tout autre événement organisé par la CLI – entre 1 et 3 agents mobilisés),
- Service reprographie (coût des impressions papier pour les réunions publiques ou tout autre événement organisation par la CLI),
- Direction juridique et achats (suivi, exécution et renouvellement du marché d'assistance technique des CLI).

Les frais liés aux consultations réglementaires auxquelles la CLI doit répondre représentent 25 % du montant des dépenses de la CLIGEET en 2023 : 19 440 € (coût du bureau d'études).

Sur la base des dépenses évaluées pour l'exercice 2023, le budget prévisionnel de la CLIGEET en 2023 s'élève donc à un montant global de **76 903 €**.

La CLIGEET sollicite une subvention de **38 451 €** auprès de l'ASN (50 % du montant global) et une subvention d'un montant de **11 000 €** auprès du Conseil départemental de Vaucluse (participation forfaitaire).

Le reste des dépenses sera pris en charge par le Conseil départemental de la Drôme, soit un montant prévisionnel de 27 452€.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA CLIGEET – exercice 2023

ACTIONS PRINCIPALES DE LA CLIGEET		
Expertise et appui technique à la <u>CLJ</u>	Consultations réglementaires : <u>GB2</u> , <u>DARPE</u> , <u>GB1</u>	19 440,00 €
	Bureau d'études externe <u>EQJA</u>	19 440,00 €
Groupes de travail de la <u>CLJ</u>	Liste prévisionnelle des GT 2023 (coût non affecté sur le budget de la <u>CLJ</u>)	5 000,00 €
	GT EP <u>GB2</u>	0,00 €
	GT <u>DARPE</u> , <u>GB1</u>	0,00 €
	GT Etude environnementale	5 000,00 €
Formation et accompagnement des membres	Liste prévisionnelle du dispositif de formation proposé en 2023 (incluant les visites de site)	1 130,00 €
	Formation et/ou actions d'informations élus PPI Tricastin 20 km	1 130,00 €
	Intervention éventuelle d'un partenaire externe	500,00 €
	Remboursement frais déplacement visite de site	600,00 €
	Frais de restauration, boissons	30,00 €
Actions d'information des publics	Ensemble des actions à destination des publics	3 700,00 €
	Réunion publique organisée sur le territoire	1 200,00 €
	Animation externe de la réunion	600,00 €
	Frais de boisson /restauration	600,00 €
	Lettre d'information de la <u>CLJ</u>	2 500,00 €
	Rubrique de la <u>CLJ</u> – site du CD26 (coût non affecté sur le budget, contribution du webmaster CD26)	0,00 €
Réunions statutaires de la <u>CLJ</u>	Bureaux, assemblées plénières, réunion du 04/04	180,00 €
	Accueil, café, bouteilles d'eau, verres, boissons	180,00 €
Activités externes de la <u>CLJ</u>	Participation aux travaux de l'ANCCJ	1 600,00 €
	Cotisation annuelle (adhésion)	1 000,00 €
	Participation des membres de la <u>CLJ</u> à des réunions, séminaires	600,00 €
FONCTIONNEMENT DE LA CLIGEET		
Animation technique et administrative de la <u>CLJ</u>	Organisation, mise en œuvre du pilotage du prévisionnel d'activité de la <u>CLJ</u>	43 653,00 €
Frais généraux liés au fonctionnement de la <u>CLJ</u>	Utilisation des locaux, matériel, bureautique, téléphonie, visioconférence	2 200,00 €
BUDGET GLOBAL CLIGEET 2022		
		76 903,00 €
DEPENSES	Actions principales	31 050,00 €
	Fonctionnement (animation et frais généraux)	45 853,00 €
RECETTES	<u>CD84</u>	11 000,00 €
	<u>ASN</u>	38 451,00 €
	<u>CD26</u>	27 452,00 €